

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Projet de résolution CA26 09 0055 adopté en vertu du règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007)

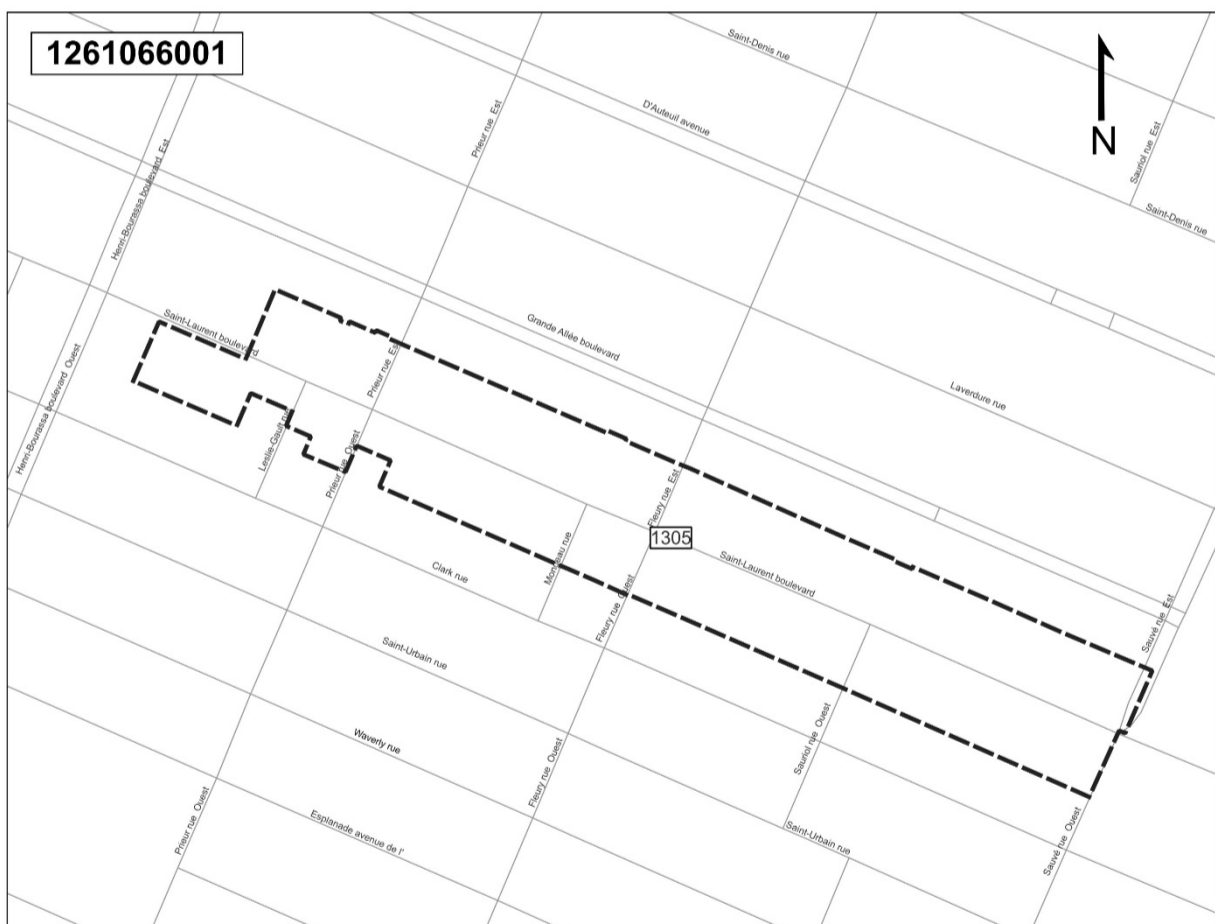
À toutes les personnes susceptibles d'être intéressées par le projet de résolution CA26 09 0055 visant à modifier le projet particulier autorisé en 2020 (CA20 09 0383), afin d'apporter des ajustements au réaménagement du stationnement de la propriété située au 10555, boulevard Saint-Laurent - Lot 1 996 491 du cadastre du Québec - Zone 1305 (dossier 1261066001);

AVIS est par les présentes donné :

QUE le conseil d'arrondissement d'Ahunsiac-Cartierville, à la suite de l'adoption à sa séance ordinaire du 16 mars 2026 d'un projet de résolution portant le numéro CA26 09 0055, tiendra une assemblée publique de consultation le 25 mars 2026 à compter de 18 h, à la salle du conseil d'arrondissement sise au 555, rue Chabanel Ouest, bureau 600, Montréal, en conformité avec les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1);

QUE la résolution projetée vise à accorder, pour l'emplacement identifié comme étant le lot 1 996 491 du cadastre du Québec et portant le numéro 10555, boulevard Saint-Laurent, l'autorisation de modifier le stationnement et d'aménager le terrain, aux conditions énoncées audit projet de résolution, et ce, malgré la résolution CA20 09 0383 adoptée le 10 décembre 2020 et l'article 606 (sentier piéton non délimité dans le stationnement) du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahunsiac-Cartierville (01-274);

QUE le projet de résolution CA26 09 0055 vise la zone 1305, le tout tel qu'illustré ci-dessous :



QU'au cours de cette assemblée publique, la mairesse d'arrondissement (ou un autre membre du conseil d'arrondissement désigné par elle) expliquera le projet de résolution ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet;

QUE ce projet de résolution ne contient pas de disposition propre à une résolution susceptible d'approbation référendaire;

QUE ce projet de résolution de même que le plan de la zone concernée peuvent être consultés au bureau du secrétaire d'arrondissement, situé au 555, rue Chabanel Ouest, bureau 600, Montréal, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h et sur le site Internet de l'arrondissement : montreal.ca/ahunsiac-cartierville.

FAIT à Montréal, le 18 mars 2026.

Le secrétaire d'arrondissement,
Chantal Châteauevert